

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

**PRÉVOIR, INFORMER, ORGANISER pour PROTÉGER la population. C'est ce qu'il incombe au Maire de faire.**

Ainsi, il a été rédigé le **plan communal de sauvegarde**, lequel, à partir des risques connus, prépare une organisation permettant la mise en place d'une cellule de crise chargée de mobiliser tous les moyens inventoriés sur la commune dans les meilleurs délais possible. Cependant, la protection première reste toujours l'action des personnes directement impliquées.

C'est la raison pour laquelle nous avons préparé à votre usage un **Document d'Information Communal Des Risques Majeurs «D.I.C.R.I.M.»** que je vous invite à lire attentivement et à faire lire à votre entourage.

Téléchargez le DICRIM (édition mars 2019) [en cliquant ici](#).

Ce document vous permet de connaître les risques encourus sur notre commune et de savoir la conduite à tenir lorsque le risque devient une réalité. De votre capacité à avoir une action préventive et à réagir efficacement en cas de danger imminent dépend aussi l'efficacité du dispositif tel qu'organisé par le Plan Commune de Sauvegarde.



**VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR**  
PLACE URBAIN SÉNÈS  
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 **04.94.13.53.13**

 **04.94.13.53.00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.